

## Roms victimes de stérilisation coercitive toujours refusé la justice en République tchèque

**Genève / Budapest, le 11 Octobre 2010:** Aujourd'hui, le Centre Européen pour les Droits des Roms (European Roma Rights Centre, ERRC) a rappelé l'ONU que la République tchèque continue à refuser une indemnisation aux femmes Roms qui sont victimes de stérilisation forcée, et n'a pas pris des mesures adéquates pour éviter la stérilisation coercitive de reproduire à l'avenir. L'ERRC a présenté un rapport sur les stérilisations forcées au Comité sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes au 47e session du Comité à Genève.

Il a été souligné par la Charte 77 dans un de leurs documents à partir de 1978 que les femmes Roms ont été systématiquement stérilisées sans leur consentement en tant que question de politique gouvernementale dans l'ancienne Tchécoslovaquie dans les années 1970. Bien que la politique de la stérilisation n'est plus en place, les femmes Roms continuent d'être stérilisées sans leur consentement en République tchèque et en Slovaquie, avec des cas aussi récents que 2007. La première reconnaissance officielle du rôle de l'Etat dans la stérilisation forcée de femmes Roms a eu lieu en Décembre 2005 par le Défenseur Public des Droits (Médiateur). En 2009, le Premier ministre tchèque a exprimé ses regrets pour la pratique. Toutefois, le gouvernement tchèque n'a pas pris des mesures importantes pour assurer une indemnisation aux personnes touchées.

Dans son rapport au Comité, l'ERRC soulève des préoccupations concernant les cas de stérilisation forcée entre 1989 et 2007. La plupart des victimes de ce pratique manque un recours effectif, car elles ont découvert qu'elles ont été stérilisées plusieurs années après les faits et elles ont demandé l'aide juridique à un moment où toute réclamation contre les auteurs est passé. En outre, la loi sur le consentement n'a pas été modifiée pour garantir que de telles situations ne se produisent pas à l'avenir.

Robert Kushen, ERRC directeur exécutif, a déclaré: «Le gouvernement tchèque doit surmonter les obstacles existants à l'accès au justice rencontrées par les femmes Roms stérilisées et établir un mécanisme qui ferait en sorte que toutes les femmes touchées par cette pratique odieuse sont compensées. Le gouvernement tchèque a la possibilité de fournir le leadership nécessaire pour beaucoup d'autres pays où les femmes Roms ont été stérilisées sans consentement »

Pour plus d'informations, contacter:

Sinan Gokcen  
Media ERRC et des communications  
[sinan.gokcen@errc.org](mailto:sinan.gokcen@errc.org)  
+36.30.500.1324

L'argument de l'ERRC à la session du CEDAW 47e stérilisations coercitives est disponible en [anglais](#) et en [tchèque](#). Mémoire sur la traite des êtres humains est disponible en [anglais](#) seulement.

